



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 juin 2017

*L'An deux mille dix-sept,
Le 16 juin 2017 à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de LIÈPVRE, étant assemblé,
En session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après
Convocation légale, sous la présidence du maire, Monsieur Pierrot
HESTIN.*

Nombre de conseillers élus :	19	<u>Présents</u> : M. Pierrot HESTIN, M. Denis PETIT, Mme Claudine EGERMANN, M. Michel MOUILLÉ, Mme Christiane FORCHARD, M. Gérard GASPERMENT, M. Gilbert CRAMPÉ, Mme Pascale LICHTENAUER, Mme Corinne MOUILLÉ, M. Steve QUIRIN, Mme Aline FINANCE et Mme Maud PETITDEMANGE
Nombre de Conseillers en fonction :	19	<u>Absents excusés</u> : Mme Christine BATLOT, M. Laurent WALTER, Mme Eliane CÉBOKLI, M. Pascal FEIL et M. Jean-Paul MINGAT.
Conseillers présents :	12	<u>Absents non excusés</u> : Mme Francine SOSSLER et M. Jacquy MOUGINY.
Procurations :	5	<u>Procuration(s)</u> : Mme Christine BATLOT donne procuration à M. Gilbert CRAMPÉ, M. Laurent WALTER donne procuration à Mme Claudine EGERMANN, Mme Eliane CÉBOKLI donne procuration à M. Gérard GASPERMENT, M. Pascal FEIL donne procuration à Mme Maud PETITDEMANGE et M. Jean-Paul MINGAT donne procuration à M. Pierrot HESTIN.
Absent(s) :	7	

Secrétaire de séance : Monsieur Denis PETIT.

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

L'ordre du jour sera modifié comme suit :

1. Approbation du P.V. du 07/04/2017,
2. Transfert de l'actif et du passif de l'Association foncière à la commune,
3. Redevance d'occupation du domaine public,
4. Renouvellement de la convention pluriannuelle avec le comité de Cavalcade,
5. D.M. n° 1 – budget général,
6. Apamad – Apalib – demande de subvention,
7. OSJC – demande de subvention pour les animations Eté 2017,
8. Demande de don de la part du conseil de fabrique,
9. Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
10. Remboursement anticipé partiel du prêt n° 86290041206,
11. Budget CCAS – demande d'admission en non-valeur.

Points divers

DEL2017_06_037

Approbation du procès-verbal du 07/04/2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEL2017_06_038

Transfert de l'actif et du passif de l'Association foncière à la commune

Monsieur le maire expose que le bureau de l'Association foncière, a dans sa délibération en date du 13/04/2017 demandé sa dissolution et proposé que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- L'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** que les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal,
- **ACCEPTE** que les actifs et passifs de l'association soient versés à la commune,
- **DECIDE** de donner tout pouvoir à M. le maire en vue de signer tout acte, prendre toutes décisions visant à l'incorporation des biens de l'Associations foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- **DECIDE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. Denis PETIT (Adjoint au maire) pour représenter la commune et signer l'acte administratif.

DEL2017_06_039

Redevance d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

La surface totale du patrimoine géré par la commune et occupé par ORANGE étant établie comme suit au 31/12/2016 :

- Artères aériennes : 3.589 km
- Artères souterraines : 43.166 km
- Emprises au sol : 1.50 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier dut par les opérateurs de télécommunications pour 2017, à savoir :

- 50.74 € par kilomètre pour les artères en aérien,
- 38.05 € par kilomètre pour les artères en souterrain,
- 25.37 € par m2 pour les installations autres.

En conséquence, la somme qui sera demandée à ORANGE est de :

- | | |
|--|------------|
| • Artères aériennes : 3.589 x 50.74 | 182.10 € |
| • Artères en souterrain : 43.166 x 38.05 | 1 642.47 € |
| • Emprise au sol : 1.50 x 25.37 : | 38.05 € |
| • Soit au total : | 1 862.62 € |

A l'unanimité, le conseil municipal **décide** qu'un titre sera émis pour la somme de 1 862.62 € auprès de ORANGE.

DEL2017_06_040

Renouvellement de la convention pluriannuelle avec le Comité de cavalcade

En date du 9 mars 2012, la commune de Lièpvre et l'Association « Comité de cavalcade » ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs.

L'objet de cette convention implique que l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique locale, le projet intitulé « Défilés annuels cavalcade des enfants et cavalcade des adultes ».

La convention stipule que la commune contribue financièrement pour un montant de 5000.00 €/an maximum équivalent à 70 % du montant total des coûts éligibles du projet sous réserve que l'association s'engage à fournir :

- Le compte-rendu financier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice,
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes,
- Toutes pièces (factures, documents bancaires, ...) permettant de valider les comptes et les résultats,
- Et le rapport annuel.

Cette convention étant échue en fin d'année, l'association souhaiterait renouveler la convention pour une nouvelle période de 5 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
PAR 16 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Mme Pascale LICHTENAUER)

- **DECIDE** de renouveler la convention pluriannuelle avec le comité de cavalcade,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL2017_06_041
D.M. n°1 – budget général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : FPIC		8 000.00		
TOTAL D014 : atténuations de produits		8 000.00		
D022 : dépenses imprévues	- 8000.00			
TOTAL FONCTIONNEMENT	8000.00	8000.00		
INVESTISSEMENT				
D-1641 : emprunts en euros	10 000.00			
TOTAL D-16 : emprunts et dettes	10 000.00			
D-2031 : frais d'études		5000.00		
D-2031-49 : Aménagement de la rue du Canal Dietsch		5 000.00		
TOTAL D20 : Immobilisations incorporelles		10 000.00		
D-2128-69 : création d'un parcours de santé	20 000.00			
D-2135-44 : presbytère	25 000.00			
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	45 000.00			
D-2312-35 : aménagement jardin partagé		35 000.00		
D-2313-35 aménagement jardin partagé	35 000.00			
D-2313-38 : création d'un hall de marché		45 000.00		
TOTAL D23 : immobilisations en cours	35 000.00	80 000.00		
TOTAL INVESTISSEMENT	90 000.00	90 000.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

DEL2017_06_042

Apamad – Apalib : demande de subvention

Par courrier en date du 26 avril 2017, le Président de l'APAMAD-APALIB réitère ses demandes de subvention pour l'année 2017 déjà demandées à l'automne 2016 et auxquelles le conseil municipal n'a pas souhaité donner une suite favorable.

Certains conseillers font remarquer que ces associations touchent déjà annuellement une subvention de 80 000.00 € pour l'Apalib et 12 000.00 € pour l'Apamad.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas verser de subvention supplémentaire à ces deux associations et charge M. le Maire d'en informer le Président.

DEL2017_06_043

OSJC – demande de subvention pour les animations Eté 2017

Comme chaque année l'Office des Sports, de la Jeunesse et de la Culture de Ste-Marie-aux-Mines sollicite la commune pour une subvention dans le cadre des animations d'Eté organisées pour les jeunes de la vallée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, des membres présents, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 18.00 € par enfant résidant à Lièpvre et participant aux animations Eté 2017 organisées par l'OSJC.

DEL2017_06_044

Demande de don de la part du Conseil de Fabrique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Président du conseil de fabrique, M. Denis PETIT, sollicite la commune pour l'obtention d'un des anciens ordinateurs suite au renouvellement complet du parc informatique de la mairie courant avril, par le biais d'un don.

M. PETIT quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de faire don au conseil de fabrique d'un des anciens ordinateurs de la mairie.

DEL2017_06_045

Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Conformément aux articles L.2224-5, D.2224-1 à 5 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur le maire présente au conseil municipal les rapports 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Ces rapports,

mis à la disposition du public, doivent être approuvés au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ces rapports rendent compte de manière synthétique les principaux résultats financiers et techniques, ainsi que les performances du système pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- **D'APPROUVER** le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

DEL2017_06_046

Remboursement anticipé partiel du prêt n° 86290041206

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Lièpvre a souscrit le 12 mai 2014 un emprunt de 1 750 000.00 € sur 15 ans au taux de 3.13 % auprès du Crédit Agricole pour financer la réhabilitation de la salle polyvalente.

Le contrat prévoit que des remboursements anticipés partiels ou total sont possibles tout au long de la durée du prêt moyennant le paiement d'une indemnité de gestion et d'une indemnité financière en cas de baisse de taux.

Monsieur le maire propose d'effectuer un remboursement anticipé de 200 000.00 €. Le coût total avec les indemnités s'élève à 217 049.63€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'EFFECTUER** un remboursement anticipé de 200 000.00 € plus les frais auprès du Crédit Agricole,
- **AUTORISE** Monsieur. le Maire à signer tous les documents nécessaires au remboursement anticipé.

DEL2017_06_047

Budget CCAS - demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier de Ste-Marie-aux-Mines informe la commune qu'une créance est irrécouvrable du fait que le redevable est insolvable ou introuvable malgré les recherches.

La liste concerne l'admission en non-valeur de titre de recette pour un montant de 47.85€.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le conseil municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de la liste de créances et suite à la délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 47.85€, selon l'état transmis, arrêté à la date du 3 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur – article 6541 la somme de 47.85 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

DEL2017_06_048

Demande de subvention de l'association OVER THERE

Par courrier en date du 14/06/2017, M. DERRIEN Nicolas, sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet OVER THERE, la traversée de la manche à la nage en relais afin de célébrer la commémoration du 100^{ème} anniversaire de l'entente franco-américaine lors de la 1^{ère} guerre mondiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

**5 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS
7 CONTRE**

De ne pas verser de subvention à cette personne.

POINTS DIVERS

Révision libre des attributions de compensation

Monsieur Denis PETIT informe le conseil municipal que l'article 144 de la Loi de finances initiale pour 2012 a créé un mécanisme de péréquation pour le secteur communal appelé « fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales » ou FPIC.

Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour cette année la commune de Lièpvre sera prélevée de 58 533.00 €.

Pour l'année 2017, la CCVA propose de prendre en charge intégralement le prélèvement du territoire et souhaite modifier les attributions de compensation des communes du montant du FPIC.

Etant donné que les communes ne peuvent délibérer avant la CCVA concernant le prélèvement du FPIC, Monsieur le maire informe les conseillers qu'un autre conseil municipal aura lieu en juillet afin de valider la répartition du FPIC et d'autoriser éventuellement la réduction des attributions de compensation du montant du FPIC.

Réunion du 14 juin avec l'A.R.S. et le S.D.E.A.

Le maire informe le conseil municipal que le 14 juin 2017 a eu lieu en mairie une réunion avec l'A.R.S. et le S.D.E.A.

Les différents contrôles sanitaires ont fait ressortir une eau très agressive. Suite à l'étude d'agressivité, les paramètres cuivre, Plomb et Nickel ont été rajoutés aux contrôles standards.

Les résultats indiquent la présence de cuivre, de nickel et de plomb avant purge supérieur à la normale.

La consigne à relayer est de ne pas consommer l'eau au 1^{er} jet, mais de laisser couler l'eau pendant environ 15 secondes avant de la consommer.

M. le maire informe le conseil municipal que des affichettes vont être réalisées et accrochées au-dessus de chaque robinet de distribution d'eau afin d'informer la population concernée par cette procédure.

Dissolution du SIVU

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Rombach-le-Franc a l'intention d'entamer une procédure de retrait de la commune du SIVU.

Le maire de Rombach-le-Franc souhaite programmer une réunion entre les 4 communes.

Déclarations d'intention d'aliéner :

Monsieur le maire donne lecture de toutes les D.I.A. qui ont été réceptionnées en mairie :

- Vente d'une maison située au 18, rue St-Antoine en section 2 parcelles 840 et 842,
- Vente d'une maison située au 1, rue de la Vancelle en section 8 parcelle 10,
- Vente d'une maison située au 19, rue de la Rochette en section 7 parcelles 533, 541 et 543,
- Vente d'un bien situé au 3, rue de l'Eglise en section 2 parcelles 397,834 et 835,
- Vente d'un terrain situé à Bois l'Abbesse en section 21 parcelles 321 et 323,
- Vente d'une maison sise 23, route de Rombach-le-Franc en section 4 parcelle 384,
- Vente d'une maison située 4, rue de l'Abbaye en section 1 parcelles 168 et 167

Référant PLUi :

Monsieur le maire lance un appel à candidature afin que 2 conseillers assistent aux différentes réunions pour la mise en place du PLUi et soient référents de la commune.

Monsieur Gilbert CRAMPÉ se porte volontaire, ainsi que M. Gérard GASPERMENT.
La prochaine réunion aura lieu le 13/07/2017 à 14h30.

CLECT :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), créée au sein de la communauté de communes par délibération du 12/04/2004 est composée des 4 membres du Bureau et de deux conseillers supplémentaires par commune.

Pour la commune de Lièpvre, M. Denis PETIT et M. Michel MOUILLÉ font partie de cette commission.

Rythmes scolaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de communes avec tous les maires de la vallée afin de discuter de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée prochaine. Étant donné que tout le personnel enseignant ainsi que les associations de parents d'élèves sont d'accord, les maires ont validé le retour à la semaine de 4 jours et un courrier a été envoyé dans ce sens à Madame l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin. Cette proposition va être faite lors du prochain conseil d'école qui aura lieu le vendredi 23 juin 2017.

Compteur Linky

M. le maire informe le conseil municipal que M. Geoffroy d'Enedis souhaite passer lors d'un prochain conseil afin de présenter le projet sur les nouveaux compteurs Linky.

Intervention de Mme EGERMANN

Madame EGERMANN souhaite savoir pourquoi le point concernant l'achat de terrain par l'Esat Les Tournesols n'est pas à l'ordre du jour étant donné que ce point a été abordé lors de la commission réunie.

M. le maire lui répond que M. LE ne souhaite plus acheter ce terrain étant donné que M. WALTER loue déjà cette parcelle depuis un certain nombre d'années.

Intervention de Mme FORCHARD

Mme FORCHARD souhaite créer une commission pour mettre en place les tarifs préférentiels concernant la facturation de l'eau.

MM Steve QUIRIN, Michel MOUILLÉ se sont proposés pour faire partie de cette commission en collaboration avec Mme FORCHARD.

Intervention de M. PETIT

M. PETIT informe le conseil municipal que le classement officiel du camping de Lièpvre arrive à échéance le 25 juin 2017. Etant donné que le gardien de camping ne loge plus sur place, la commune ne peut pas renouveler son classement 3 étoiles, mais va faire une demande afin de conserver au moins les 2 étoiles.

Intervention de Pascale LICHTENAUER

Mme LICHTENAUER souhaite créer un groupe de travail afin de refaire l'inventaire complet de toute la vaisselle et matériel mis à disposition du public lors de la location de la salle polyvalente.

M. Michel MOUILLÉ, MMES Pascale LICHTENAUER, Aline FINANCE, Christiane FORCHARD et Christine BATLOT font partie de ce groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Fait et délibéré à Lièpvre, les jours, mois et an ci-dessus.

Lièpvre, le 16 juin 2017
Le Maire,

Pierrot HESTIN.